



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 90544

### Texte de la question

M. Philippe Meunier alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le net recul de la bonne connaissance de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, chez les jeunes adultes. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de rajouter des heures supplémentaires de français et ce, jusqu'en terminale.

### Texte de la réponse

De l'école primaire au lycée, l'enseignement de la langue française occupe une place fondamentale dans les programmes de français, et plus généralement dans les différents enseignements dispensés ; cette continuité permet une acquisition progressive des connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de la langue. La réforme de l'école primaire en 2008 a recentré les enseignements sur les apprentissages fondamentaux, et en tout premier lieu sur celui de la langue française. Le programme des classes du cycle des apprentissages fondamentaux précise que « l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue française » constitue l'un des « objectifs prioritaires du CP et du CE1 » : « les acquisitions en cours dans ces domaines font l'objet d'une attention permanente quelle que soit l'activité conduite. » La langue française est méthodiquement et régulièrement étudiée, dans les trois domaines complémentaires du vocabulaire, de la grammaire et de l'orthographe. Le cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2) accorde la même place à l'étude de la langue française : « Dans la continuité des premières années de l'école primaire, la maîtrise de la langue française ainsi que celle des principaux éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires du CE2 et du CM. » Elle donne lieu à des séances et activités spécifiques en vocabulaire, grammaire et orthographe, mais elle est aussi portée par l'ensemble des disciplines : « Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève d'abord de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines : les sciences, les mathématiques, l'histoire, la géographie, l'éducation physique et les arts. ». Les programmes de français du collège, réécrits en 2008 (BO spécial n° 6 du 28 août 2008), sont construits selon trois grands axes, dont le premier est l'étude de la langue dans tous ses aspects - grammaire, orthographe, lexique. Sur la base des savoirs acquis à l'école primaire, l'étude de la langue française est approfondie et s'enrichit progressivement, rendant ainsi possible l'apprentissage d'autres notions, précisées dans le programme de chaque classe. Cet apprentissage suit une progression méthodique, au cours d'une même année scolaire, et d'une année à l'autre, selon un degré de complexité croissant. Il est dispensé en séances spécifiques, notamment des leçons de grammaire. Dans tous les collèges et dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, le dispositif de l'accompagnement éducatif permet aux élèves de bénéficier après les cours d'une aide personnalisée et ciblée ; il peut ainsi contribuer à remédier aux difficultés rencontrées par certains élèves dans l'apprentissage de la langue française. En outre, le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences fait de la maîtrise de la langue française la première des sept compétences que les élèves doivent acquérir au cours de leur scolarité obligatoire : « Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. Chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette mission prioritaire de l'institution scolaire. »

L'ensemble des disciplines contribue donc, selon des modalités diverses, à la maîtrise et au bon emploi de la langue française par les élèves tout au long de leur scolarité obligatoire. Au lycée, l'étude de la langue française n'est plus aussi systématique qu'au collège, mais les programmes de français des différentes voies, séries et classes prévoient de la compléter et de l'approfondir. Le préambule des nouveaux programmes de français du lycée des voies générale et technologique mentionne ainsi dans ses finalités « l'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination ». L'étude de la langue se poursuit donc, « dans le prolongement de ce qui a été vu au collège et dans la continuité du socle commun : il s'agit de consolider et de structurer les connaissances et les compétences acquises, et de les mettre au service de l'expression écrite et orale ainsi que de l'analyse des textes. » Les programmes de français du lycée professionnel ménagent une place comparable à l'étude et à la maîtrise de la langue française ; celui des classes préparatoires au baccalauréat professionnel précise que « le travail sur la langue constitue un objectif majeur du cours de français : la maîtrise progressive des codes oraux et écrits est constamment recherchée, pour approfondir le lexique usuel et thématique, pour consolider les connaissances des règles de construction de la phrase et pour améliorer la production de textes organisés et cohérents ». En outre, tout au long du parcours des élèves au lycée, les heures d'accompagnement personnalisé peuvent permettre de pallier d'éventuelles lacunes dans une démarche adaptée aux difficultés de chacun. Enfin, un plan de prévention de l'illettrisme, présenté en mars 2010 au Salon du livre par le ministre de l'éducation nationale, prévoit une série d'actions complémentaires, à l'école maternelle et à l'école élémentaire, permettant de mieux mobiliser encore tous les acteurs concernés par l'objectif fondamental de la bonne maîtrise de la langue française par les enfants. Ce plan vise à donner aux enfants le goût de la lecture et à leur assurer l'accès aux livres, mais aussi à les aider à maîtriser des compétences de base, notamment la lecture et l'écriture. À cet effet, l'apprentissage méthodique du vocabulaire dès la maternelle fera l'objet d'une attention particulière, comme l'a voulu le ministre. Les actions prévues dans ce plan, associant familles, personnels de l'éducation nationale et différents partenaires, contribuent donc également à la bonne connaissance de la langue française par les élèves.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90544

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2010, page 11077

**Réponse publiée le :** 25 octobre 2011, page 11352